



REQUALIFICATION DU PORT SAINT ROCH A MONTARGIS



27/09/2018

Rapport sur la concertation publique

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité économique portuaires (loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a décidé de requalifier le port Saint Roch à Montargis.

Sur la base d'un dossier de faisabilité établi pour cette opération, il a été proposé de porter à la connaissance d'un large public, les objectifs du projet et de l'associer à son élaboration.

Ce rapport présente la synthèse de la phase de concertation qui s'est déroulée du 13 juillet au 13 septembre 2018.

REQUALIFICATION DU PORT SAINT ROCH A MONTARGIS

RAPPORT SUR LA CONCERTATION PUBLIQUE

Table des matières

1. RAPPEL DE PROCEDURE	2
2. SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE DU 11 JUILLET 2018	3
3. SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE DU 30 AOUT 2018	6
4. SYNTHESE DE LA REUNION PUBLIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2018	8
5. SYNTHESE DES REMARQUES DEPOSEES SUR LES REGISTRES DE CONCERTATION ET SUR LES CORRESPONDANCES	12
6. LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT	15
6.1 Le numérique :	15
6.2 La mobilité/l'intermodalité :	15
6.3 Les fonctions urbaines :	15
6.4 Les services :	15
6.5 Le processus :	16
7. LES ELEMENTS ET IDEES CLE	16
8. ANNEXES	17
8.1 Etude de faisabilité.....	17
8.2 Feuilles de présence de la réunion du 11 juillet 2018	17
8.3 Courrier d'invitation aux riverains pour la réunion du 30 août 2018	17
8.4 Feuilles de présence de la réunion du 30 août 2018.....	17
8.5 Planning prévisionnel de déconstruction présenté le 30 août 2018	17
8.6 Feuilles de présence de la réunion du 6 septembre 2018	17
8.7 Compte rendu de la réunion du Conseil de Développement du 12 juillet 2018.....	17
8.8 Compte rendu du groupe de travail animé par Madame Charles.....	17
8.9 Revue de presse.....	17

1. RAPPEL DE PROCEDURE

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité économique portuaires (loi NOTRe du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a décidé de requalifier le port Saint Roch :

- en élargissant le plan d'eau afin d'accueillir une cinquantaine de bateaux au maximum (contre une vingtaine aujourd'hui) ;
- en créant un ponton d'honneur au niveau des Belles Manières ;
- en construisant une capitainerie à laquelle seront associés des services à préciser (laverie, douches, petit hébergement, location de vélo, restauration, etc...) ;
- en déconstruisant l'ancien site de la CAPROGA, les ateliers de VNF, le bâtiment du Centre Médico-Psychologique pour enfant situé 63 rue André Coquillet à Montargis (tout ou partie) ;
- en requalifiant l'ensemble des espaces publics dans le périmètre défini de la zone d'activité du port ;
- en développant les échanges entre le port Saint Roch et le Cœur de Ville de Montargis (en favorisant les déplacements doux) ;
- en mettant en œuvre des espaces qualitatifs où il fait bon vivre et se retrouver ;
- et d'une manière générale, en s'attachant à ce que l'ensemble des aménagements proposés répondent à une logique de développement durable par l'utilisation de matériaux adaptés, d'une végétalisation raisonnée, par la mise en œuvre de procédés innovants en matière de consommation d'énergie et de gestion des ressources et des déchets et par l'obtention d'un label de qualité.

Sur la base d'un dossier de faisabilité établi pour cette opération, il a été proposé de porter à la connaissance d'un large public, les objectifs du projet et de l'associer à son élaboration.

Conformément aux dispositions du code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L 103-2 et L 300-2, il convenait de déterminer les modalités de la concertation.

Le dossier de faisabilité s'articule autour des chapitres suivants :

- contexte et enjeux
- l'activité de plaisance en France
- le bassin centre-Bourgogne
- zone d'étude - périmètre d'influences
- les différents ports de l'agglomération
- la zone d'activité portuaire, définition
- la loi NOTRE : un projet de l'agglomération
- orientations urbaines
- périmètre opérationnel
- fonciers cessibles
- port saint Roch, aménagements
- enveloppe prévisionnelle

Modalité n°1 :

Ce dossier a été présenté :

- à l'ensemble des élus de l'AME et de la Ville de Montargis, ainsi qu'à l'ensemble des personnes publiques associées **et plus largement à l'ensemble du public** lors d'une réunion organisée le 11 juillet 2018 à 17h00 dans la salle du Tivoli à Montargis ;

- aux riverains du périmètre de la zone d'activité économique portuaire Saint Roch lors d'une réunion spécifique organisée le 30 août 2018 à 18h00 dans la salle de réunion de VNF située Esplanade Tabarly à Montargis ;
- à l'ensemble du public lors d'une réunion organisée le 6 septembre 2018 à 18h00 dans la salle du Tivoli à Montargis.

Modalité n°2 :

Ce dernier, accompagné d'un registre permettant de consigner les observations et suggestions éventuelles du public, a été mis à disposition du public à l'Agglomération Montargoise Et rives du loing (à l'accueil) ainsi qu'en Mairie de Montargis (au service Urbanisme) du 13 juillet 2018 au 13 septembre 2018.

Le public a ainsi pu le consulter aux jours et heures d'ouverture de l'Agglomération et de la Mairie.

Modalité n°3 :

Ce dossier a été mis en ligne sur le site internet de l'AME, <http://www.agglo-montargoise.fr>, et de la ville de Montargis, <http://www.montargis.fr/>, et les observations du public ont été adressées aux adresses courrielles fonctionnelles contact@agglo-montargoise.fr ou urbanisme@montargis.fr.

Modalité n°4 :

Une information par affichage sera faite rue du Port Saint Roch à Montargis, pour inviter le public à participer à la concertation dans le calendrier ci-dessus évoqué.



Modalité n°5 :

Le public sera informé par voie de presse de la mise en œuvre de cette concertation.

Modalité n°6 :

En parallèle, le Président de l'AME saisira le Conseil de Développement de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour que ce dernier rende un avis sur le projet au plus tard le 13 septembre 2018.

2. SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 11 JUILLET 2018

Date : 11 juillet 2018

Heure : 17h00

Nombre de personnes ayant émargées sur la feuille de présence : 93

La réunion du 11 juillet 2018 (modalité n°1) s'est tenue salle du Tivoli à Montargis.

Elle était destinée aux élus de l'agglomération montargoise et de la Ville de Montargis, aux personnes publiques associées et a été plus largement ouverte à l'ensemble du public.

Une feuille d'émargement était disponible à l'entrée pour toute personne souhaitant la compléter (cf. annexe n°8.2).

Monsieur Frank Supplisson, Président de l'Agglomération Montargoise et rives du loing introduit cette réunion en remerciant les personnes présentes et en particulier les intervenants de cette réunion (dans l'ordre de leur prise de parole) :

- Monsieur Frédéric Néraud, Vice-Président du Département du Loiret, Président de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique du Loiret,
- Monsieur Paul Armand Grether du Cabinet Grether à l'origine de l'étude de faisabilité,
- Monsieur Yannick Seguin des Voies Navigables de France, Unité Territoriale d'Itinéraire Loire Seine,
- Monsieur Benoît Digeon, Maire de Montargis,
- Madame Laurence Bellais, Vice-Présidente du Département du Loiret, en charge du Développement des Territoires, de la Culture et du Patrimoine,
- Madame Jalila Gaboret, Conseillère Régionale, représentant Monsieur François Bonneau, Président de la Région Centre Val de Loire,
- Monsieur Jean-Pierre Door, Député du Loiret.

Monsieur le Président précise qu'à l'issue de ces prises de parole, un temps d'échange avec l'ensemble des personnes présentes est proposé.

Il poursuit sa présentation en situant le projet de requalification du Port Saint Roch dans son contexte : contexte historique, contexte géographique (plus court chemin pour relier la Seine à la Loire), situation peu avenante du port actuel avec la présence de bâtiments industriels à l'abandon, etc...

Monsieur Frédéric Néraud, Président de l'ADRTL prend la parole et débute sa présentation autour du thème « Les atouts d'un port de plaisance ». Il propose d'élargir son propos au « tourisme fluvial » considérant que les deux aspects sont indissociables, et de terminer sur les aspects « stratégiques » d'un port dans une agglomération.

Monsieur Paul Armand Grether du cabinet Grether prend ensuite la parole et présente l'étude de faisabilité du projet de requalification du Port Saint Roch, support de l'ensemble de la concertation publique (cf. annexe n°8.1).

Un premier échange avec le public a lieu :

- *La première question concerne le devenir des commerces existants dans le périmètre du projet (la boulangerie en particulier, commerce dit « de quartier » :*
Monsieur le Président rappelle les commerces dont il s'agit : une boulangerie, un laser game et une épicerie « bio » dont l'activité a cessé. Il évoque également la présence d'un logement occupé au-dessus de cet ensemble. Il précise que le foncier serait à vendre et que l'Agglomération pourrait l'acquérir dans le cadre de ce projet. Une des solutions envisageables serait une opération « tiroir » visant à reloger la boulangerie dans une nouvelle cellule à proximité immédiate de son emplacement et le laser game dans une cellule commerciale vide, mieux adaptée à son activité et mieux située. Tout ceci se fera dans la concertation et sans échéance de temps contraignante.
- *Monsieur l'Administrateur de l'Association Nationale des Plaisanciers en Eaux Intérieures intervient et insiste sur la qualité nécessaire de l'accueil car le bouche à oreille fonctionne très bien entre plaisanciers (soigner le balisage en particulier pour que les arrivants trouvent facilement ce qu'ils recherchent).*
Monsieur le Président répond que ce sera un point de vigilance dans le cadre de ce projet.
Monsieur le Maire de Montargis indique que la mairie est consciente des efforts à fournir pour maintenir un accueil de qualité et que si ses moyens actuellement ne lui permette pas d'assumer aussi bien qu'il le souhaiterait cette mission, cet élément lui semble bien évidemment à surveiller.

- Une question est posée sur la circulation des vélos dans le périmètre du port.
Monsieur le Président répond que la circulation des vélos et des piétons sera étudiée tout en maintenant un accès aux véhicules motorisés. Pour l'heure, l'étude n'est pas finalisée mais ce sera un point central à développer.
- L'échange se poursuit sur le sens de circulation rue du Port Saint Roch.
Monsieur le Président répond qu'un sens unique est une réponse possible.
- Une question est posée sur le projet de logements dans le périmètre (nombre de logements prévus).
Monsieur le Président répond que le logement a toute sa place dans ce projet mais qu'à ce stade, il est beaucoup trop tôt pour indiquer le nombre et la qualité des logements à prévoir.
- Une question est posée sur la gestion des épaves et sur leur éventuelle démolition.
Monsieur le Président répond que cela sera fait dans le cadre de la loi et que tout n'est pas possible, même envers les propriétaires indécis.
- Monsieur Guy Haghebaert, Vice-Président de l'AME, pose une question sur l'utilisation de la rive droite pour augmenter le stationnement des bateaux et sur la possibilité d'élargir « le quai » de ce côté du canal.
Monsieur Yannick Seguin de VNF répond que tel que le projet est imaginé et dans la mesure où il faut conserver une voie de circulation sur le canal, l'élargissement de la rive droite lui semble difficile. Il existe plusieurs systèmes d'amarrage de bateaux qui permettraient de répondre à une demande supplémentaire sans pour autant élargir la rive (ex : ducs d'Albe).
- Monsieur Guy Haghebaert insiste sur la nécessité de soigner l'aspect architectural de la capitainerie et sur ses fonctionnalités à destination de tous les publics (plaisanciers, randonneurs, cyclistes, etc...). Ce doit être un véritable lieu de rencontre. Il évoque également le déplacement de l'Office du Tourisme sur le port Saint Roch.
- Monsieur le Président du Club d'Avion de Montargis interroge sur l'articulation possible entre les activités du club et l'ensemble des usages du port.
Le Président répond que le club est et continuera à être associé à la définition de ce projet. Il précise que l'emplacement actuel du club est particulièrement stratégique avec à la fois un accès au canal de Briare et un accès au Loing (2 pontons). C'est pourquoi il n'est pas envisagé de déplacer les infrastructures du club vers le port avec la problématique de cohabitation entre les péniches, les bateaux de plaisance et les embarcations du club que cela soulèverait. Il est préférable d'améliorer les installations actuelles du club mais pas de les déménager vers ce nouvel équipement.
- Monsieur Ducoudré demande à Monsieur le Président ce qu'il pense de la création d'une association des amis de Port Saint Roch.
Monsieur le Président répond qu'il est tout à fait favorable au mouvement associatif et aux engagements bénévoles.
- Une question est posée concernant l'accueil des camping-caristes et des complémentarités d'équipements qui pourraient exister entre les besoins de ces derniers et ceux des plaisanciers (en matière d'eaux grises notamment).
Il est effectivement prévu d'avoir une réflexion sur cet accueil (où ? comment ? combien ?). Il y aura un débat autour de ce sujet loin d'être clos.

Monsieur Yannick Seguin, VNF, fait une présentation de l'histoire du canal de Briare, plus ancien canal de France. Il conclut sur la vocation mixte du canal de Briare : une activité de plaisance couplée à une activité industrielle de transport de marchandises.

Monsieur Benoît Digeon, Maire de Montargis, rappelle l'importance pour Montargis de ce projet et l'implication pleine et entière de la ville. Il rappelle également la nécessaire synergie à avoir entre le projet d'aménagement du port et celui de la caserne Gudon (avec notamment une première phase liée à l'aménagement d'une aire de stationnement gratuite sur la place d'arme). Quant à la densification de l'habitat, sans développer un immobilier de grande hauteur, il convient de travailler à une meilleure utilisation

de l'espace et donc de développer une offre de logements en conséquence (des unités de 3 à 5 étages par exemple). Il rappelle la possibilité d'accès sans marches depuis le port en direction du centre-ville.

Madame Laurence Bellais, Vice-Présidente du Département du Loiret, prend la parole et salue l'appropriation du projet par les personnes présentes. Elle développe ensuite son propos sur les atouts de ce projet dans le cadre du développement économique et touristique du territoire : développement du tourisme fluvial dans le cadre du « triangle d'eau » (maillage de ports équipés, de haltes), renforcement du dynamisme du Montargois et du Département par voie de conséquence, développement de l'attractivité et de l'offre sur ce territoire. Elle rappelle l'adéquation entre ce projet de port et la politique départementale en matière d'aménagement du territoire.

Madame Jalila Gaboret, Conseillère Régionale, intervient à son tour pour le Président François Bonneau qui n'a pu être présent et réaffirme le soutien à ce projet de la Région Centre Val de Loire. C'est un projet qui s'inscrit pleinement dans le schéma régional d'aménagement du territoire et la Région entend l'accompagner à hauteur de 30%, c'est-à-dire de 3 millions d'euros. Elle développe les nécessaires réflexions autour du financement par la Région de ces 3 M€ et présente le dispositif qui consistera à mettre en œuvre un nouveau Contrat Régional de Solidarité Territoriale à l'échelle du prochain Pôle d'Equilibre Territorial Rural pour une durée de 6 ans dès 2019.

Monsieur Jean-Pierre Door, Député du Loiret, prend la parole et rappelle la genèse de ce projet ancien, depuis les premiers aménagements autour de l'espace Tabarly jusqu'à l'acquisition des silos de la CAPROGA, après de longues négociations. Il rappelle également les discussions qui ont été engagées avec VNF à l'occasion des inondations de 2016 à Montargis qui ont conduit à programmer le départ des ateliers de VNF vers un autre site afin de libérer le foncier nécessaire à la création de la gare d'eau. C'est la levée de ces deux verrous qui permet aujourd'hui d'avancer sur ce projet.

Enfin, Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing conclut ces allocutions en rappelant le déroulé de cette phase de concertation : les réunions publiques, les supports de l'étude de faisabilité à disposition des personnes présentes, les adresses des sites de l'AME et de la Ville où chacun peut les consulter ainsi que les adresses mail où le public peut échanger avec les services en charge de ce dossier. Il indique que cette phase de concertation sur la programmation se terminera par la présentation au conseil communautaire du 27 septembre 2018 du présent rapport.

3. SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 30 AOÛT 2018

Date : 30 août 2018

Heure : 18h00

Nombre de personnes ayant émargées sur la feuille de présence : 55

Cette réunion publique, destinée aux riverains du Port Saint Roch, s'est déroulée le jeudi 30 août 2018 dans la salle de réunion de VNF située Esplanade Tabarly à Montargis.

Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise et Monsieur le Maire de Montargis ont introduit cette réunion pour en préciser l'objet :

- Informer les riverains du planning prévisionnel de la phase de déconstruction ;
- Evoquer avec eux l'ensemble des premières dispositions prévues pour minimiser l'impact des travaux sur leur quotidien ;
- Recueillir leurs avis sur cette première phase afin de prendre en compte toutes les contraintes qu'ils pourraient avoir (stationnement, livraison, accès divers, etc...) ;
- Présenter aux usagers de ce quartier les éléments de l'étude de faisabilité et recueillir les premiers avis, les premières interrogations.

Monsieur Laurent Rougeron, Directeur général des services techniques de l'Agglomération Montargoise, présente l'avancement du projet et le planning prévisionnel de la phase de déconstruction des silos de la CAPROGA, des ateliers de VNF et du Centre Médico-Psychologique pour enfant rue Coquillet.

Il présente ensuite la partie esquisse du projet de requalification du Port Saint Roch issue de l'étude de faisabilité.

Un temps d'échange et de questions-réponses s'engage à l'issue de cette présentation :

- Des logements sont-ils prévus ?
Réponse : oui, mais à ce stade, il est beaucoup trop tôt pour en déterminer le nombre et la nature.
- Y aura-t-il des projets de construction autre part que rue du port St-Roch ?
Réponse : le périmètre du projet est clairement défini. L'Agglo reste attentive aux opportunités d'acquisition foncière.
- Que deviendra l'ancien garage Renault ?
Réponse : ce site fait partie des opportunités foncières évoquées. Il permettrait, moyennant une réflexion avec les commerces qui y sont installés, d'ouvrir depuis la rue Coquillet un espace sur la capitainerie et le port.
- Quel avenir pour le CMP ?
Réponse : A ce stade, rien n'est arrêté. Une démolition totale ? Partielle ? Pour un usage de chambres d'hôtes pour des séjours de courtes durées pour des cyclistes ou des plaisanciers ? Tout reste ouvert et une discussion avec l'Architecte des Bâtiments de France est engagée.
- La rue du port Saint Roch sera-t-elle en sens unique ?
Réponse : c'est une réponse possible pour permettre dans un espace limité de faire cohabiter des véhicules motorisés et des piétons ou des cyclistes. Quant au sens, il faut y réfléchir. Quoi qu'il en soit, l'accès au site de l'ancien hôpital et à la future capitainerie restera probablement pour sa part à double sens.
- Y aura-t-il une passerelle au niveau de la marina ?
Réponse : à ce jour, cette idée n'est pas retenue.
- Préoccupation des riverains sur le passage des camions pendant le chantier (problème de balcon abîmé pour l'un des riverains) :
Réponse : il faudra effectivement travailler très étroitement avec les entreprises pour gérer ces flux de circulation. Monsieur le Maire précise être au courant de la difficulté d'un des riverains et qu'il le rencontrera pour voir ce qu'il est possible de faire.
- Quel avenir pour l'offre de stationnement ?
Réponse : là encore, à ce stade, rien n'est arrêté. Il faudra apporter une réponse au stationnement des riverains, des usagers ponctuels de l'espace public et à ceux qui y travaillent et qui par conséquent stationnent en journée sur une amplitude plus importante. La proximité de Gudin peut apporter une partie de la solution (pour le stationnement de plus longue durée).
En revanche, pendant la phase de déconstruction, le maximum sera fait pour préserver une offre de stationnement : d'abord aux abords du cantonnement lors de la phase de déconstruction des silos, puis sur une partie du site même des silos lors de la phase de déconstruction des ateliers de VNF et probablement pour la suite du projet.
- Le rapprochement de la gare d'eau ne risque-t-il pas d'apporter de l'humidité aux habitations les plus proches ?
Réponse : par définition, l'étanchéité de la gare d'eau sera particulièrement soignée. Il reste une distance suffisante entre l'eau et les façades (plusieurs mètres) pour que ce type de phénomènes puisse se gérer.
- Va-t-on creuser les fondations, ou simplement raser la CAPROGA ?
Réponse : il s'agit d'une déconstruction complète, fondations comprises.
- Il y a une concertation sur cette phase préalable, sera-t-elle reconduite pour les phases suivantes ?
Réponse : elle se fera sous une forme différente mais oui, la concertation restera une priorité de l'Agglomération et de la Ville pour aboutir au projet le plus largement partagé.
- Y aura-t-il une enquête publique avec un commissaire enquêteur ?

Réponse : pour l'heure, nous n'en sommes qu'à la phase préalable de concertation. Dans le cadre du permis d'aménager, tout ce qui devra être conduit le sera.

4. SYNTHÈSE DE LA RÉUNION PUBLIQUE DU 6 SEPTEMBRE 2018

Date : 6 septembre 2018

Heure : 18h00

Nombre de personnes ayant émargées sur la feuille de présence : 90

Monsieur le Président prend la parole et remercie les personnes présentes ce soir, plus nombreuses qu'il aurait pu le penser alors qu'il s'agit de la 3^{ème} réunion publique et il s'en félicite.

Après avoir rappeler les objectifs des deux premières réunions, il précise celui de la réunion de ce soir en rappelant qu'un port est « plus qu'un trou et du béton », mais qu'il s'agit bel et bien d'un équipement de vie qu'il convient d'animer, au sens large du terme, comme il se doit (sur le plan économique, touristique et social).

Il présente ensuite les invités :

- Monsieur Philippe Malet, Adjoint au maire de Montargis qu'il représente ce soir ;
- Monsieur François Cammal, Directeur général des services de la Ville de Montargis qui pilotera pour la ville la partie opérationnelle du projet (délégation de maîtrise d'ouvrage de l'AME à la Ville de Montargis) ;
- L'ensemble des élus présents (*espérant ne pas en oublier – il complètera les présentations plus tard en apercevant dans la salle d'autres élus ou en étant interpellé par eux*) ;
- Monsieur Christophe Fourure, Responsable du développement économique et touristique de l'AME ;
- Monsieur Laurent Rougeron, Directeur général des services techniques de l'AME, en charge du projet de requalification du port ;
- Madame Viviane Malet, Présidente de l'Union des Commerçants de Montargis ;
- Monsieur Bernard Duval, Président de l'Office du Tourisme pour les 15 communes de l'AME, avec une articulation sur le Pays Gâtinais. Il est accompagné de Monsieur Patrice Simon, Vice-Président délégué de l'Office du Tourisme ;
- Monsieur Jean-Yves Lagrange, professionnel de l'animation ;
- Monsieur Hervé Mauplot, Directeur des affaires culturelles de l'AME, en charge du volet « animation » du projet.

Il développe ensuite le déroulé de la réunion :

- Présentation par Christophe Fourure du volet économique et touristique autour du projet ;
- Présentation par Laurent Rougeron de l'étude de faisabilité du projet de requalification du Port Saint Roch ;
- Intervention des personnalités de la sphère économique et touristique ;

l'ensemble se voulant tout à fait interactif et participatif comme l'ont été les précédentes réunions publiques.

Avant de passer la parole aux intervenants, il remercie Monsieur Thomas Lheureux, Responsable de l'Unité Territoriale d'Itinéraire Loire-Seine de VNF, d'être présent ce soir et rappelle l'attachement particulier que l'AME et la Ville de Montargis accorderont au sein de ce projet aux équipes de VNF, acteurs particuliers s'il en est du projet.

Enfin, Monsieur le Président rappelle que l'idée d'un port à Saint Roch n'est ni de lui ni d'un maire mais date tout simplement de la genèse même du canal en 1604 par Henri IV et que finalement, nous ne

faisons que redécouvrir un port qui existait déjà. Il convient de lui redonner vie pas simplement pour le tourisme, mais bien plus largement pour l'ensemble de la population du bassin de vie de l'agglomération et bien au-delà.

Il passe la parole à Christophe Fourure qui développe l'ensemble des aspects économiques et touristiques, plus particulièrement à l'échelle du canal du Loing et du canal de Briare.

A l'issue de cette intervention, quelques échanges ont lieu entre le Président et le public, en particulier autour des dépenses moyennes faites par un touriste lors d'une escale à Montargis. Monsieur Malet complète ses propos et le Président conclut qu'un tel projet ne s'autofinance pas et que les dépenses liées au tourisme ne peuvent à elles seules couvrir un tel investissement, pas plus qu'elles ne le font pour une route ou la véloroute par exemple. En revanche, le tourisme est un des éléments du dynamisme d'une ville et le port est là pour l'accompagner. Il précise que s'il est difficile de chiffrer les retombées attendues en monnaie sonnante et trébuchante, il est cependant possible de se fixer des objectifs dont celui de tripler les nuitées actuelles en triplant la capacité d'accueil du port. La poursuite de développement du cyclotourisme est un autre objectif, plus compliqué à estimer aujourd'hui.

Monsieur Bruno Nottin, Conseiller municipal de Montargis, intervient en soulignant que le rapport de faisabilité fait état d'une concurrence rude avec les autres canaux de la Bourgogne en particulier. Il s'interroge notamment sur la nécessité de mettre un tel montant dans un projet aussi concurrencé et ce que cela supposera en termes d'arbitrage sur les autres investissements qu'il estime nécessaire pour la population. Monsieur le Président répond qu'effectivement la concurrence est rude et que c'est précisément pour cela que le projet est aussi ambitieux. Il répond également sur l'aspect financier et sur l'opportunité, pour une fois, d'un tel investissement du Département et de la Région dans des infrastructures uniques pour le Montargois.

Monsieur le Président passe ensuite la parole à Laurent Rougeron qui présente l'étude de faisabilité du projet de requalification du port Saint Roch en recentrant son propos sur les 4 infrastructures de l'agglomération et plus particulièrement bien entendu sur celle qui fait l'objet de la concertation.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Président invite le public à intervenir :

- Une question est posée sur l'ampleur du projet, sur le coût et sur la qualité et le nombre de logements prévus dans le cadre du projet (programme immobilier « de luxe » ? logement social ? mixité ?). Une autre question du même intervenant est posée au sujet du devenir des tilleuls du futur quai d'honneur des Belles Manières. Il interpelle également le Président sur la conservation intéressante selon lui du bâtiment du Centre Médico Psychologique.

Monsieur le Président répond s'être déjà exprimé sur l'ampleur du projet, que pour l'instant le coût des acquisitions est conforme à nos objectifs et en-dessous des estimations produites, que la capitainerie est avant tout un bâtiment multi-services (d'où cette estimation ambitieuse), qu'un débat est ouvert autour du devenir du CMP (démolition ? pour tout ou partie ?) et qu'enfin il est beaucoup trop tôt à ce stade pour répondre à la question sur le logement (c'est un volume exploitable qu'il faudra préciser). Concernant les tilleuls, il indique qu'ils ne seront pas abattus pour les besoins du projet, bien au contraire, ils seront remis en valeur par des aménagements autour de qualité. Cela est d'autant plus vrai que le projet est un projet ambitieux pour l'arbre, avec des plantations qui n'existent absolument pas aujourd'hui rue du Port Saint Roch.

- Une question est posée sur le devenir des petites maisons à l'entrée de la rue du Port Saint Roch (face aux actuels ateliers de VNF).

Monsieur le Président précise que les acquisitions sont portées par l'Agglomération. Cela étant dit, concernant les petites maisons, il précise que leur histoire est incontestablement liée à celle de l'activité portuaire : c'était des entrepôts. Leur histoire, leur aspect contribuent également à l'attrait du site et il se dit favorable à leur conservation. En tout cas, la question méritera d'être

posée, ce qui n'est pas le cas des silos ou des ailes du CMP pour lesquels seule la démolition s'impose.

- Nouvelle intervention autour du logement : même réponse, il est trop tôt pour se prononcer mais il y a une volonté de l'Agglomération d'avoir du logement mais la forme, le nombre, la qualité ne sont pas arrêtés. Il appartiendra au maître d'œuvre de formuler des propositions, sans préjuger de qui portera ce projet (privé ? public ?).
- Monsieur Lefort interroge sur l'intérêt de déplacer la boulangerie en cas d'achat des bâtiments. Il explique également posséder de l'immobilier près des silos et qu'il est vendeur ainsi que son voisin.

Le Président remercie monsieur Lefort de sa présence et répond à sa première question. Il explique avoir rencontré les différents exploitants pour les déménager, sous forme d'une opération tiroir (on construit d'abord puis on déménage, sans expropriation compte tenu des bonnes volontés de toutes les parties). Le bâtiment accueillant la boulangerie pourrait être construit près du centre d'affaire Saint Roch. Mais tout cela se fera dans un second temps. Quant au foncier disponible, il peut être intéressant dans une étape future.

- Une question est posée sur les mesures particulières envisagées pour la démolition des silos compte tenu de la présence d'amiante, pour les salariés et pour les riverains.

Laurent Rougeron explique les mesures prises pour ce chantier, notamment le dépôt auprès du Tribunal Administratif d'Orléans d'un référé préventif avant travaux visant à protéger en particulier la propriété de Monsieur et Madame Coulon de dommages éventuels dus à la déconstruction. Il explique également les procédures particulières de travaux sur l'amiante (diagnostic amiante et plomb avant travaux, habilitation des entreprises, dépôt d'un plan de retrait amiante, etc...).

- Une question est posée sur le coût de la déconstruction.

Le Président répond qu'étant en phase de consultation d'entreprises, nous préférons rester discrets sur ce montant, même si nous disposons d'estimations.

- Monsieur Masson interroge le Président sur les procédures de consultation et d'enquêtes publiques. Il explique que pour l'heure, les esquisses ne permettent pas pleinement de se prononcer sur les détails. Il s'interroge également sur la coordination entre ce projet et la mise à jour du PLUi sur la Ville de Montargis.

Monsieur le Président répond effectivement que nous n'en sommes qu'au stade des études de faisabilité mais que nous serons amenés à nous revoir dès lors que le maître d'œuvre sera désigné et qu'il aura travaillé sur un projet plus abouti. Quant à l'aspect « urbanisme » de la question, il précise que c'est l'Agglomération qui instruit les modifications du PLUi et les autorisations d'urbanisme et que bien entendu, il y aura forcément concordance entre les deux.

Laurent Rougeron complète la réponse du Président sur la concertation et développe la procédure en matière d'enquête publique. Il précise notamment que les services de l'Agglomération et de la Ville de Montargis rencontreront prochainement les services de l'Etat (le service des projets complexes) afin de déterminer le plus en amont possible l'ensemble des procédures qu'il conviendra de suivre pour ce projet particulier.

Monsieur le Président conclut cette phase de questions et donne la parole à Hervé Mauplot pour présenter les premières réflexions du service culturel de l'Agglomération autour du thème de l'animation au sens large de ce futur port.

Hervé Mauplot évoque deux notions : ce que le service culturel et l'Agglomération en général peut apporter au projet de port et l'ensemble des animations qu'on peut trouver autour de ce futur port (les salles de cinéma, une médiathèque, des salles de spectacles, des musées et en s'éloignant un peu plus un centre d'art contemporain). C'est donc une offre culturelle qui est un plus indéniable pour le port (ce qu'on ne retrouve pas forcément dans les ports autour de Montargis).

D'autre part, la réalisation de ce port va forcément créer de nouveaux usages : nouveau lieu de rencontre et d'échange, de convivialité, en particulier en période estivale, avec un public plutôt habitué à sortir et à profiter des extérieurs. C'est donc un lieu où il conviendra de développer une offre spécifique (intervention publique bien entendu mais également intervention d'initiative privée). La manifestation « Caravane de Loire » est un exemple à suivre. On peut imaginer une « fête de la marine » autour des marines de la Loire et de la Seine, une fois par an, en été, par exemple.

Jean-Yves Lagrange, professionnel de l'animation, prend ensuite la parole et développe les idées autour de cette fête : concerts, animations de rue, etc... dans le respect de la maîtrise des coûts afin de pérenniser cette manifestation.

Patrice Simon confirme qu'un port est nécessairement synonyme de vie et d'animations et que c'est un lieu qui attire, en particulier des touristes étrangers. En plus d'une grande fête annuelle, d'autres animations peuvent être imaginées telles que des expositions artisanales mensuelles (comme le marché aux puces à Montargis), mais il faut aussi imaginer développer une activité commerciale (restauration, hébergement, « boutiques ») et fixer quelques jours les touristes de passage.

Bernard Duval complète sur le volet animation et prend l'exemple du festival Vénitien qui pourrait rebondir avec la création de ce port. Il évoque toute une offre complémentaire comme les promenades en calèche et la véloroute qui passera sur la rive droite du port.

Patrice Simon conclut en évoquant la création d'une annexe de l'Office du Tourisme.

Viviane Malet intervient pour l'Union des Commerçants de Montargis et aborde le volet « économie locale ». La création de ce port répond à la nécessité pour le commerce local de développer une nouvelle clientèle. Elle prend notamment l'exemple du port de Briare qui a permis cette mutation pour la ville. Elle explique également que les habitudes de la clientèle changent et que celle-ci recherche davantage de convivialité et d'attention et qu'un port peut répondre à cette attente.

Monsieur le Président présente un groupe de jeunes entrepreneurs du Montargois à qui il a proposé de travailler ensemble sur ce projet de port. Il passe la parole à Madame Valérie Charles, Directrice de l'Hôtel de France à Montargis, qui a animé ce groupe d'entrepreneurs et d'acteurs issus d'univers professionnels hétérogènes. Le but de ce groupe a été d'engager des réflexions sur l'impact d'un projet tel que celui du port Saint-Roch et d'apprécier ses retombées sur la vie économique et touristique du territoire.

Elle présente les membres ayant participé à cette première réflexion : Isabelle Bourgerette et Anaïs Vieira, Marie-Hélène Aupetit, Olivier David, Come Dunis, Philippe Renard et Thierry Jolly.

Les premières réflexions de ce groupe, présentées lors de la réunion publique, ont été transmises à l'Agglomération sous forme d'un rapport dont voici les principaux éléments (cf. annexe 8.8 – rapport complet) complétés d'éléments de l'intervention :

Ce groupe s'est penché sur les besoins et attentes tant des touristes que des habitants du territoire. Il a ainsi rencontré, au cours de l'été 2018, plusieurs touristes et plaisanciers mais également un technicien de VNF pour que les réflexions soient au plus proches des besoins et attentes des plaisanciers et des Montargois. Cinq thèmes de réflexion se détachent :

1. **La création d'une capitainerie** avec des horaires d'ouverture étendus et adaptés à la saison, des moyens de communication numérique modernes et une offre de service de proximité répondant au quotidien des plaisanciers. Ne pas oublier par exemple la possibilité d'acheter la vignette fluviale (cette offre n'existe pas ailleurs) ;
2. **Le dimensionnement « urbanistique »** de ce projet avec l'intégration d'infrastructures et services destinés aux plaisanciers, dans un cadre de déplacements sécurisés pour tous, mêlant

activité commerciale, économique et touristique en complément de l'offre du cœur d'agglomération ;

3. **Les intérêts économiques** du Port Saint-Roch avec le développement d'activités touristiques fluviales (les croisières), la mise en valeur du patrimoine de l'agglomération et la nécessaire complémentarité avec les commerces du centre-ville, la vente de produits locaux, la publicité d'entreprises locales sur des bornes tactiles ;
4. **Le développement de l'événementiel et des festivités** : fête des 2 marines, festival Vénitien, galerie d'exposition, manifestations sportives, « les jeudis du port – l'after work », ginguette, etc...
5. **La dynamisation et le renforcement de l'offre touristique** par la mise en place par exemple de « pack de bienvenue », la distribution d'un guide pratique regroupant les informations utiles, la proposition de billetterie ou d'offres « groupées » (restaurant + cinéma par exemple), etc...

Des échanges avec un technicien de VNF, il convient de retenir que certaines pistes de réflexions se révèlent réalistes et réalisables : possibilité de créer une zone de retournement au niveau du Pont-à-l'âne, création d'une zone utile à la réparation légère des bateaux, encourager la vente de la vignette fluviale car il y a une forte demande des plaisanciers, apporter des activités d'hivernage, etc...

Monsieur le Président reprend la parole et propose une dernière série de questions.

- Une question est posée sur la prise en compte de la proximité d'un lieu d'hébergement de personnes âgées dans la définition de toutes ces activités proposées.
Monsieur le Président répond qu'il est effectivement indispensable d'être stricte en la matière pour permettre aux résidents du quartier d'avoir une certaine quiétude également.
- Une personne évoque la possibilité de développer des activités de maintenance des bateaux au port Renée de France.
Monsieur le Président répond que c'est déjà une piste de réflexion engagée avec VNF, notamment pour l'hivernage d'unités qui ont du mal à le faire en région parisienne pour des raisons de coût.
- Une personne propose de mettre en place un espace d'exposition pour des artistes locaux.
Monsieur le Président prend note de cette proposition.
- Nouvelle intervention autour du logement (intervention du privé) et évocation d'un autre projet (ligne ferroviaire Orléans – Montargis) pour lequel l'intervenant regrette qu'il n'y ait pas autant d'action publique que pour le port.
Monsieur le Président résume ces propos sur le logement et sur la possibilité d'initiatives privées en la matière en précisant de nouveau qu'il est trop tôt pour se positionner. Quant à la question sur la ligne ferroviaire, il répond que nous ne parlons pas du tout des mêmes budgets.

5. SYNTHÈSE DES REMARQUES DÉPOSÉES SUR LES REGISTRES DE CONCERTATION ET SUR LES CORRESPONDANCES

Nombre d'observations : 5

Nombre de courriels : 7

Deux registres accompagnés de l'étude de faisabilité ont été mis à la disposition du public entre le 13 juillet et le 13 septembre 2018 : l'un à l'accueil de l'Hôtel Communautaire, 1 rue du Faubourg de la Chaussée à Montargis, l'autre au service Urbanisme de l'Hôtel de Ville de Montargis, 6 rue Gambetta.

Des courriels ont également été adressés soit à l'Agglomération Montargoise, soit à la Ville de Montargis.

Les éléments consignés ou transmis sont les suivants :

- Une observation concerne l'importance à accorder aux coloris des bâtiments. Le gris (couleur béton) est déconseillé par la personne.
- Une observation concerne la place à accorder à la culture, aux loisirs et aux commerces locaux qui selon cette personne doivent prendre le pas sur l'offre immobilière.
Elle indique ne pas souhaiter pour sa part déménager (logement au-dessus de la boulangerie). Elle interroge sur « la « 2^{ème} tranche » de travaux d'autant plus qu'elle devrait arriver après les élections municipales » : *cette question manque de précision pour qu'une réponse puisse être apportée.*
- Une observation est faite quant à l'accessibilité de la passerelle piétonne permettant le franchissement de l'écluse de la Marolle.
Réponse : cet aménagement doit être concerté avec VNF et fera l'objet d'un questionnement de la future équipe de maîtrise d'œuvre en charge de la définition du projet.
- Une observation est faite par un riverain propriétaire d'une parcelle de la rive droite (rive opposée à la future gare d'eau) quant à son accès en véhicule motorisé, 3 à 4 fois par an, pour son entretien (végétation) et sur la possibilité de brûler les déchets verts sur place.
Réponse : les conditions actuelles d'accessibilité de la rive droite ne sont pour l'heure pas remise en cause. Quant au brûlage des déchets verts, cela relève de la compétence du Préfet du Loiret et/ou du Maire de Montargis.
- Une observation est faite quant au stationnement d'un riverain de la rue du Port devant sa propriété pendant les travaux d'aménagement de la gare d'eau et sur sa possibilité de réaliser un ravalement de façade.
Réponse : le maximum sera fait pour permettre un stationnement résidentiel durant les travaux, en utilisant notamment une partie du site des anciens silos une fois la déconstruction terminée. Quant au ravalement de façade, cela ne pose a priori pas de problème particulier et fera l'objet le cas échéant d'une coordination entre les entreprises.
- Une seconde observation est faite sur la même problématique de stationnement par une riveraine qui travaille également dans ce quartier. Elle insiste sur l'attention particulière à attacher à ce sujet compte tenu du nombre important d'établissements publics installés sur le site de l'ancien hôpital et du public parfois fragile qui l'accompagne. Elle précise en outre que l'offre de stationnement offerte sur ce site est actuellement insuffisante pour satisfaire aux besoins.
- Une troisième observation porte également sur ce thème du stationnement, avec sensiblement les mêmes remarques (prise en compte du stationnement des riverains à proximité immédiate plutôt qu'à l'ancienne caserne Gudin).
- Une observation est faite quant au devenir des tilleuls actuellement situé sur le parking VNF près de l'écluse de la Marolle, face au futur ponton d'honneur.
Réponse : ces tilleuls seront conservés et l'espace autour, propriété de VNF, fera l'objet d'une mise en valeur précisément pour accompagner la création d'un quai d'honneur.
- Une observation est faite concernant le budget prévisionnel de l'opération estimé à 10 M€ : en cas de dépassement, qui devra payer la différence existante ?
Réponse : à ce stade, rien ne laisse entendre qu'un dépassement de budget est avéré. Si tel devait être le cas, soit des choix d'économie seraient faits pour rentrer dans l'enveloppe, soit la différence serait supportée par la collectivité, dans le respect des règles budgétaires publiques.
- Enfin, un ensemble d'observations a été transmis par courriel et est reproduit ci-dessous dans son intégralité compte tenu de sa longueur (copie de l'original) :
*« Bonjour Mesdames Messieurs
Suite à ma venue de ce matin vous trouverez mes remarques à intégrer à la concertation publique concernant le projet d'aménagement du Port Saint Roch.
Ma vision personnelle :
Le quartier est du Port Saint Roch est à rénover*

Le quartier est très bien situé pour répondre à des problématiques de développement économique et touristique pour lequel il a reçu le soutien de la région centre val de Loire et le département. Je suis favorable au fait de raser la Caproga et creuser le port suivant le plan du dossier de concertation.

Je ne comprends pas contre pas l'intérêt de construire à tout prix des logements, cela n'a pas de lien avec l'objectif des institutions qui nous soutiennent. L'argent de la région et du département sont censé avoir d'autres vocations.

Je ne comprends pas l'intérêt de raser le bâtiment des anciens garages Renault qui contiennent notamment le laserium et une boulangerie. Pourquoi dépenser de l'argent pour déplacer des entreprises qui marchent et ne pas utiliser cet argent ailleurs ...

Concernant la capitainerie prévue, je l'intégrerai directement sur l'ancien site de la caproga et j'aménagerai le terrain qui était prévu à cet effet en terrasse pour les restaurant qui s'ouvriront assez vite de manière privé dans l'ancien garage Renault

Sans que nous ayons forcément besoin d'intervenir.

Concernant le centre medico-social, j'y installerai une annexe de l'office de tourisme et conserverai l'ensemble du bâtiment qui a un certain charme. (Vision valable dans la mesure où le coût de rénovation ne serait pas démesuré par rapport à une nouvelle construction.)

Concernant le site de la caproga actuelle, sur le futur passage reliant le boulevard André coquillet et la rue saint roch, je réaliserai de part et d'autres des lieux pour les artistes locaux. Cela pourrait même être des cabanes ...

Concernant le reste du site de la caproga, j'y installerai le club d'aviron (avec la mise en avant de leurs bateaux patrimoines ...). Le club house de l'aviron pourrait également être le point d'accueil de la capitainerie.

J'intégrerai l'emplacement du club d'aviron actuel dans le projet pour y intégrer un pôle d'activité lié au vélo comme une piste BMX loisir ouverte 24h/24 7j/7 ...

Je rajouterai des contraintes architecturales fortes sur ce projet. Nous avons la chance d'avoir la maison feuillette à Montargis, pourquoi ne pas créer ce quartier intégralement en bois paille et ainsi mettre en avant un nouveau savoir faire local ... Avec des contraintes fortes nous pouvons créer un patrimoine qui aura de la valeur pour les générations futures en plus de créer des intérêts touristiques.

En conclusion je trouve que le projet actuel ne met en avant aucune activité et ne répond pas aux objectifs de développement du tourisme fluvestre. Je trouve incroyable que le club d'aviron qui utilise le canal ne soit même pas situé sur le projet ... Le vélo n'est pas mis en avant et il ne semble y avoir aucune réflexion sur la proximité de la véloroute ... Le fait de vouloir déplacer l'activité du Laserium, qui attire du monde et fonctionne, est de mon point de vue un non-sens.

Je pense qu'un maximum d'activité doivent avoir lieu sur ce site pour qu'il devienne incontournable et que des personnes de toute la région viennent voir le Port Saint Roch de Montargis.

Je trouve que la concertation n'a pas été menée de manière optimale. Aucun lieu de débat n'a été réellement mis en place, aucun sondage, aucune proposition de solutions alternatives ... Réaliser la concertation en plein été n'a pas facilité les choses ...

Le coût du projet n'est pas clair. D'autres concertations ont été annoncées pour la seconde phase, quand auront-elle lieu ? Quel sera son périmètre ?

En définitive oui pour creuser le canal, oui pour raser la caproga et la VNF. Pour le reste je ne considère pas que la concertation actuelle soit suffisante pour aller plus loin y compris pour raser le centre médicosocial.

Dernière remarque, est-il prévu de filmer l'évolution du chantier pour faire un film de la déconstruction reconstruction de ce futur lieu emblématique de Montargis ? (exemple de video timelaps : https://www.youtube.com/watch?v=InwkJ_8H6EI)

Je vous mets en pièce jointe des illustrations d'une vision pour le port Saint Roch qui me parle plus que celle de votre dossier ...

Restant à votre dispositions pour de plus amples informations, je vous prie d'agréer Mesdames Messieurs mes sentiments les meilleurs. »

6. LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Une réunion du Conseil de Développement de l'Agglomération Montargoise s'est tenue le jeudi 12 juillet 2018 suite à la saisine du Président de l'Agglomération.

Son objet était de rendre un avis sur le projet de requalification du Port Saint Roch, sur la base de l'étude de faisabilité, non pas sur l'opportunité de ce dernier, mais afin d'apporter une contribution sur son contenu.

Le Conseil s'est exprimé sur les thèmes suivants :

6.1 Le numérique :

- Un outil d'accueil : guides, applications, information en plusieurs langues via les QR code.
- Un service : la connectivité internet est une nécessité. Faut-il privilégier la fibre optique ou la 5G ? Dans tous les cas le service devra être gratuit.

6.2 La mobilité/l'intermodalité :

- Au regard de la potentielle circulation sur le site, et afin d'assurer une sécurité maximale, un sens unique de circulation et un espace partagé entre les usages pourraient être envisagés.
- Une cinquantaine de véhicules stationnent actuellement quotidiennement sur le parking qui est amené à disparaître, où pourront-ils se reporter ?
- Concernant le parking de bus et camping-cars il faudra faire attention à l'emplacement. Il serait dommage d'altérer l'entrée du port. Il serait peut-être mieux sur Gudin ou sur le parking du Docteur Roux.
- Prévoir des arrêts-minute pour bus, voitures de passage et camping-cars qui iront ensuite se garer sur Gudin ou sur le parking du Docteur Roux.
- Ne faudrait-il pas réserver des places de stationnement aux riverains du port St-Roch ?
- La signalétique pourra être envisagée en termes de distance, mais également de temps selon le moyen utilisé (à pied, en vélo, en transport en commun)
- La mise à disposition d'outils de réparation de vélo en libre-service pourrait être intéressante.

6.3 Les fonctions urbaines :

- Il faut assurer une mixité des fonctions urbaines sur ce site : du commerce, de la restauration, des services et des logements.
- Quelle serait la densité en logement idéale ? La commission pose la question de l'offre en logement à Montargis qui paraît déjà suffisante.
- La conseil souhaite un complément d'étude sur la cohérence de ce projet dans son environnement immédiat : le club nautique, le lac des Closiers, le club aviron, la caserne Gudin, le parc naturel départemental, le centre-ville.

6.4 Les services :

- Il pourrait être envisagé de déplacer l'office de tourisme sur le site, au moins en saison estivale.

- Un « bureau de la nature » pour présenter la biodiversité locale, avec une permanence associative.
- Il y a un manque de lieu d'accueil pour les manifestations associatives à Montargis. Un local à cet effet pourrait être envisagé sur le port ou sur la caserne Gudin.
- Il y aurait également besoin d'animation, en particulier en période estivale, à destination des plaisanciers mais également de la population locale.
- Qu'est-il prévu pour les arrivées tardives à la capitainerie ? C'est une question importante en termes de qualité de l'accueil.
- La location de bateaux et de vélos électriques.

6.5 Le processus :

- La commission tient à mettre en garde contre un phasage mal maîtrisé qui pourrait entraîner des difficultés pour les usagers. Par exemple : si le parking est supprimé mais que la solution de repli n'est pas encore prête, que vont faire des 50 usagers qui se stationnaient là ?
- Il sera primordial de bien informer/consulter la population.
- D'une manière générale, un benchmarking est nécessaire. Il faudra également prendre contact avec les professionnels du nautisme pour savoir ce que les plaisanciers recherchent.
- Commencer dès à présent la collecte d'informations à but statistique sur les touristes et bateliers pour constituer une base de données qui à ce jour n'existe pas pour le canal de Briare. Ceci afin de lancer un processus d'amélioration continue des services proposés par le port.

7. LES ELEMENTS ET IDEES CLE

- *Concertation avec les commerçants du périmètre pour leur intégration future ;*
- *Soigner l'accueil des plaisanciers (et plus largement du public) ainsi que la signalétique ;*
- *Soigner l'aspect architectural et fonctionnel de la capitainerie : quels usages ? pour qui ? pour quoi ?*
- *Gestion de la circulation des cycles, des piétons et des véhicules motorisés : réflexion sur le plan de circulation (sens unique ? et si oui dans quel sens ?) ;*
- *Gestion des modes de transport : des cycles, des voitures, un système de navettes entre le port et le centre-ville ?*
- ***Gestion indispensable du stationnement des riverains, des utilisateurs du quartiers, des touristes : une offre « locale » associée à une offre de proximité (Gudin, parking du Docteur Roux, etc...) ;***
- *Une offre de service adaptée aux cyclistes (stationnement, réparation et petit entretien) ;*
- *Accueil des camping-caristes : des installations partagées ? une offre de stationnement « minute » locale associée à une offre de stationnement de plus longue durée à proximité (Gudin) ?*
- ***Création de logements dans le périmètre du port : nécessaire réflexion sur la quantité, la qualité, le public visé ;***
- *Une offre hôtelière à redéfinir ?*
- *Un accès numérique de qualité et gratuit, la mise en place de bornes numériques d'informations ;*
- *Une mixité des services : commerces, restauration, logement, animation, salle de réunion pour le monde associatif, location de vélos, de bateaux, etc...*
- *Des aménagements urbains de qualité (mise en lumière) soucieux du respect de l'environnement (agenda 21, implantation de bornes de recharge pour véhicules électriques, etc...) ;*
- *Un développement des activités culturelles, de l'évènementiel et des festivités par exemple avec la création d'une **fête des marines de Loire et de Seine** ;*

8. ANNEXES

8.1 Etude de faisabilité

8.2 Feuilles de présence de la réunion du 11 juillet 2018

8.3 Courrier d'invitation aux riverains pour la réunion du 30 août 2018

8.4 Feuilles de présence de la réunion du 30 août 2018

8.5 Planning prévisionnel de déconstruction présenté le 30 août 2018

8.6 Feuilles de présence de la réunion du 6 septembre 2018

8.7 Compte rendu de la réunion du Conseil de Développement du 12 juillet 2018

8.8 Compte rendu du groupe de travail animé par Madame Charles

8.9 Revue de presse